

SERVICE DE SANTE AU TRAVAIL DES LANDES
140 avenue Camille CLAUDEL
40280 Saint Pierre du Mont

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
du 26 septembre 2014.

PROCES - VERBAL

Le 26 septembre 2014 à 14h30, les adhérents du SST des LANDES, dont le siège social est situé : 140 avenue Camille CLAUDEL 40280 St Pierre du Mont ont été individuellement convoqués dans les locaux du Service à Dax, par le Président du Conseil d'Administration, aux fins de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport moral pour l'année 2013
- Rapport comptable et financier de l'exercice 2013 :
 - Rapport du Commissaire aux comptes,
 - Approbation des Comptes et affectation du résultat,
 - Quitus aux administrateurs
- Pouvoir pour les formalités.

Le Président, Monsieur Claude BAUDIA, dépose sur le bureau le texte des résolutions, les rapports du Président du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, et déclare tenir à disposition les pouvoirs. Il déclare la séance ouverte, accueille les participants et remercie de sa présence Madame QUEANT-DUFAU, Expert-Comptable du Service et Madame BOUSQUET, représentante du Commissaire aux Comptes.

Avant de passer à l'ordre du jour, il expose qu'il ressort de la feuille de présence dûment signée par les participants et des pouvoirs dûment établis et signés, que l'Assemblée Générale Ordinaire est constituée de :

- | | |
|--|-------|
| - nombre d'adhérents présents : | 31 |
| - nombre de voix présentes : | 35 |
| - nombre de voix représentées : | 1 857 |
| - nombre total de voix présentes ou représentées : | 1 892 |

Monsieur Barthélémy VICENS est nommé Secrétaire de Séance.

1) RAPPORT MORAL POUR L'ANNEE 2013.

Le Président présente ensuite à l'Assemblée Générale le rapport sur l'activité du Service de Santé au Travail des Landes, au cours de l'année 2013. Un exemplaire de ce rapport ayant été remis à chaque participant à son entrée en séance, le Président en aborde les grands points, s'en remettant aux questions quant aux autres éléments.

L'année 2013 a été le premier exercice complet d'application de la réforme initiée par la loi du 20 juillet 2011 et les deux décrets du 30 janvier 2012. Cette réforme a eu un impact important sur la vie du Service, car, outre le fait qu'elle en modifiait sensiblement les missions et la structure, elle s'accompagnait d'un renouvellement de l'agrément du Service. A cet égard, le Président tient à souligner que le Service des Landes a été le premier Service d'Aquitaine à recevoir son agrément issu de la nouvelle réglementation.

En matière de ressources humaines, le Président rappelle que les possibilités offertes par les nouvelles consignes réglementaires ont permis de proposer des formations aux collaborateurs et collaboratrices du Service. Quinze de ces dernières ont ainsi suivi la formation d'Assistante en Santé au Travail, à l'issue de laquelle elles ont toutes été diplômées, permettant ainsi à certaines d'entre elles de prendre des postes d'Assistante Technique au sein de l'équipe pluridisciplinaire.

Du point de vue financier, le Président, avant de passer la parole à Madame QUEANT Expert-Comptable du Service, expose succinctement l'évolution des dépenses et des recettes du Service pour 2013. Il constate avec regret la stagnation des recettes, significative d'une économie atone, et tient à préciser que l'augmentation des dépenses de fonctionnement, légèrement supérieure aux prévisions, est intégralement due à la mise en œuvre du Projet de Service telle que déterminée par l'agrément du Service.

Globalement, il peut avec satisfaction rapporter aux adhérents que la bonne gestion du Service a permis d'équilibrer les comptes, en termes de fonctionnement, avec un léger résultat d'exploitation de 57 000 € environ, sur un budget global de près de 5 200 000 €, et que le résultat fiscal déficitaire, après amortissements et produits exceptionnels, pourra être reporté sur d'éventuels résultats positifs ultérieurs.

Monsieur Claude BAUDIA conclut son propos en saluant le fait que le législateur, malgré les importantes modifications apportées aux textes régissant les Services de Santé au Travail, a laissé aux employeurs le soin de gérer ces Services dans le cadre d'une structure à but non lucratif, leur permettant ainsi de bénéficier, au niveau des instances décisionnaires, d'un bénévolat et d'une probité gages d'une gestion économique exempte de tout risque d'appât de gain.

Après avoir remercié les participants de leur présence, il passe la parole au Directeur du Service qui présente, sous la forme d'une projection de documents statistiques, les points essentiels de la réforme ayant fortement marqué l'activité de l'année. Les éléments essentiels de cette présentation, dont un exemplaire a été remis à chaque participant, concernent, pour l'année 2013, l'activité médicale et infirmière, l'Action en Milieu de travail réalisée par l'équipe pluridisciplinaire et la situation du Service sur le plan humain et matériel. De manière globale, le constat qui peut en être tiré est une reprise de l'activité de suivi individuel des salariés des adhérents grâce à l'activité des Infirmiers du fait de la délégation que leur ont donné les Médecins, et, l'intense action de l'équipe pluridisciplinaire, dont le nombre de jours en action en milieu de travail est équivalent à celui dédié aux entretiens médicaux individuels. Cela démontre que la réforme de 2012 commence à produire ses effets.

A l'issue de cette intervention, Mme Anne PLANTIF, Conseillère Juridique du Service, présente un power point à l'Assemblée, dans lequel est détaillée l'ensemble de l'action en milieu de travail effectuée en 2013, et citée ci-dessus, par l'équipe pluridisciplinaire au profit des adhérents du Service.

Après divers échanges, tant sur ces actions que sur l'impact de la réforme, le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

2) PRESENTATION DES COMPTES ET BILAN POUR L'ANNEE 2013.

Le Président demande ensuite à Madame QUEANT-DUFAU, expert comptable, de présenter à l'Assemblée les comptes de résultat et le bilan, au titre de 2013. Après avoir rappelé que le produit d'exploitation 2013 est composé :

- de la cotisation appelée sur un pourcentage égal à 0,32 % sur la masse salariale individuelle plafonnée,
- et des cotisations forfaitaires pour les salariés saisonniers et les intérimaires,

Madame QUEANT-DUFAU aborde les quelques éléments marquants de l'exercice :

- les comptes de frais de fonctionnement ne font pas apparaître d'anomalie ou de dérapage, puisqu'ils sont en légère baisse par rapport à 2012, montrant que les dépenses courantes ont été maîtrisées,
- l'augmentation des dépenses provient exclusivement des postes de salaires et charges, liés à la mise en œuvre de la réforme et aux efforts qu'elle a exigés, lors de cette mise en place. Le Service dispose maintenant des ressources nécessaires à cette mission et l'évolution de ces postes ne devrait plus subir d'à coups
- les résultats financiers sont en légers déficits, contrairement à 2012, puisqu'ils n'ont pas complètement couverts les frais d'emprunts,
- les recettes principales, fondées sur un pourcentage de la masse salariale plafonnée, sont identiques à celle de 2012, à quelques euros près, en revanche, on constate un amoindrissement des cotisations concernant les intérimaires et les saisonniers, ce qui explique la faible évolution générale des recettes,
- le bilan fait apparaître une stabilité générale de la structure.

A la suite des rapports du Président et de l'Expert-comptable, aucune question n'est soulevée et la parole est donnée au Commissaire aux Comptes.

3) RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES.

Madame LAMOTHE BOUSQUET, du cabinet KPMG, Commissaire aux Comptes, fait alors lecture de son rapport sur les comptes et bilan de l'exercice 2013 et de son rapport spécial sur les conventions réglementées.

Le Président, Madame QUEANT-DUFAU et Madame LAMOTHE BOUSQUET ayant répondu aux diverses questions relatives aux comptes, il est proposé à l'Assemblée de passer au vote des résolutions relatives à l'ordre du jour.

4) APPROBATION DU RAPPORT, DES COMPTES ET AFFECTATION DU RESULTAT.

PREMIERE RESOLUTION

Après avoir entendu lecture, par le Président, du rapport d'activité du SST des Landes, au titre de l'année 2013, l'Assemblée Générale approuve ce rapport, établi conformément à l'Arrêté du 09-12-1971.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Après avoir entendu lecture, des comptes de résultats de l'exercice et du bilan arrêté au 31-12-2013 des rapports du Commissaire aux Comptes, ainsi que des commentaires sur les évolutions les plus significatives des différents postes de recettes et de dépenses, l'Assemblée Générale approuve les

comptes de l'exercice 2013 du SST des Landes, décide d'affecter la perte s'élevant à 65 750,63 € aux report à nouveau et donne quitus de leur gestion aux Administrateurs

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Président ou au Conseil d'Administration, agissant ensemble ou séparément, pour effectuer toutes les formalités légales d'usage, signer tous actes et pièces, et, généralement, faire le nécessaire.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, Monsieur Claude BAUDIA, remercie l'Assemblée et déclare la séance levée.

Fait à DAX le 26 septembre 2014.

Le Secrétaire de Séance,

Barthélémy VICENS

Le Président,

Claude BAUDIA